

**73<sup>ème</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE  
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (ExCom/HCR)**

**Genève, du 10 au 14 octobre 2022**

**DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD AU NOM DU GROUPE AFRICAIN  
- Débat Général -**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

La République du Tchad a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe africain.

Le Groupe Africain tient à exprimer sa sincère gratitude à Son Excellence Monsieur le Président ainsi qu'aux membres du Bureau, et le félicite pour son leadership et pour sa brillante conduite des travaux du Comité Exécutif du HCR.

Les remerciements du Groupe africain vont également à l'endroit du Haut-Commissaire, M. Filippo Grandi, pour sa déclaration liminaire qui met en lumière les défis humanitaires auxquels le monde est confronté, leurs impacts sur les personnes relevant du mandat du HCR et l'engagement remarquable et continu de l'Organisation et ses partenaires en vue de répondre efficacement aux besoins croissants des personnes déplacées de force.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

La tendance haussière des mouvements forcés dans le monde en général et sur le continent africain en particulier, causée par des persécutions, de conflits armés, de violences, de violations des droits humains, de terrorisme, des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles est extrêmement préoccupante.

Le Groupe africain exprime ses plus vives inquiétudes quant aux derniers chiffres du HCR, estimant à plus de 100 millions de personnes déplacées de force à travers le monde, pourtant, le nombre de personnes déplacées était encore estimé à 89,3 millions en fin de l'année 2021.

Les déplacements forcés continuent de représenter un redoutable défi pour le continent africain. L'Afrique a vu ses acquis de développement compromis par des situations prolongées de déplacement et par de nouvelles urgences humanitaires les plus complexes. Ces situations de déplacement ont augmenté de manière exponentielle les besoins humanitaires au fil des ans, et les communautés les plus vulnérables, déjà confrontées à des chocs multiples, sont les plus

touchées.

L'ampleur des déplacements forcés et d'apatride dans le continent africain nécessite une action collective forte et des partenariats multipartites, en concertation parfaite et effective avec les populations concernées. C'est en ce sens que le Groupe africain se réjouit de diverses initiatives pertinentes prises par des organisations intergouvernementales et le secteur privé en vue d'élaborer des solutions adéquates pour répondre aux besoins des personnes déplacées de force.

Conscient que les solutions aux situations de déplacement prolongé et aux nouvelles urgences humanitaires complexes ne sauraient être trouvées que grâce à une volonté politique et à une coopération, et des partenariats multilatéraux solides conformes au Pacte mondial pour les réfugiés, le Groupe africain se félicite des différentes initiatives prises aux niveaux national, bilatéral et régional pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés dans notre continent.

Les recommandations aussi pertinentes qu'opportunes formulées à l'issue du Sommet extraordinaire humanitaire tenu à Malabo en mai 2022, témoigne de la volonté et de la détermination politiques à s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et à y trouver des solutions durables.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

La coopération internationale renforcée et l'engagement multipartite pour trouver de solutions au déplacement forcé prévue par le Pacte mondial pour les réfugiés est un cadre solide pour plus de partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités. C'est la raison pour laquelle, le Groupe africain se réjouit des progrès accomplis dans le cadre du Pacte mondial, notamment, l'augmentation de l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, des partenariats visant à mettre en œuvre de mesures politiques pour atténuer la pauvreté et créer des solutions durables.

Tout en encourageant les membres de la communauté internationale à continuer à accroître leurs responsabilités en matière de partage de la charge et des responsabilités conformément aux engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, le Groupe africain appelle à la mise en œuvre effective de l'Appel à l'action du Secrétaire général des Nations Unies pour les droits de l'homme et du rapport du Secrétaire général sur « Notre programme commun » qui permettront la promotion et la réalisation des droits des apatrides, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause de conflits, de violences, de catastrophes et des changements climatiques n'a cessé d'augmenter, pour atteindre un niveau record en fin 2021. L'augmentation grandissante de déplacements internes dans le monde estimée à **59,1 millions en 2021 contre 55 millions** l'année précédente est extrêmement inquiétante.

L'Afrique se trouve dans une situation sans précédent en ce qui concerne les déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ces déplacements sont venus s'ajouter à ceux engendrés par les catastrophes climatiques dans plusieurs régions du continent. Il faut souligner environ 4,3 millions de personnes nouvellement déplacées du fait de catastrophes principalement liées au changement climatique.

Toutefois, le Groupe africain se réjouit de l'engagement du HCR à la réponse globale au déplacement interne en coopération avec les États et en soutien des actions nationales, auprès des banques de développement multilatérales régionales pour s'assurer que les situations de déplacement interne soient prises en compte dans l'élaboration de leur politique et programme. Le Groupe se félicite également de l'aide apportée aux gouvernements par l'Organisation dans le cadre de l'élaboration des cadres juridiques et politiques appropriés pour la protection des personnes déplacées dans le contexte de catastrophes et du changement climatique.

Tout en appelant la communauté internationale à redoubler d'efforts pour partager les responsabilités et trouver des solutions durables permettant d'inverser la tendance actuelle, et réduire considérablement les niveaux de déplacement interne dans notre continent, le Groupe africain encourage les parties prenantes à la mise en œuvre efficace des engagements contenus dans le Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes et à la mise en œuvre effective des recommandations du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs**

La tendance grandissante de l'augmentation croissante de situations d'urgence dans différentes régions, marquée par la complexité des crises humanitaires, le contexte opérationnel mondial difficile, des problèmes persistants dus à la COVID-19, des conséquences mondiales de la situation en Ukraine et des effets préjudiciables du changement climatique est inquiétante.

A cet égard, l'instauration d'une préparation solide, avec une analyse des risques et des plans d'intervention d'urgence est fondamentale et constitue une priorité. C'est l'occasion pour le

Groupe africain de saluer l'engagement du HCR consistant à renforcer des partenariats avec les gouvernements, les acteurs locaux et régionaux en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence, y compris dans le contexte du changement climatique pour lui permettre de « rester pour servir » et renforcer la protection et l'assistance vitales.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

La crise alimentaire et nutritionnelle demeure préoccupante dans le continent africain. L'intensification de facteurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition, notamment, les chocs climatiques, les conflits et l'insécurité, la détérioration des conditions macroéconomiques et l'impact de la pandémie de COVID-19 dont les effets se conjuguent à ceux de l'accroissement des inégalités constitue une grande inquiétude pour le Groupe africain.

Il est important de souligner que le nombre de personnes confrontées à un manque considérable de nourriture dans le continent a plus que triplé. Près de 282 millions de personnes sont sous-alimentées en Afrique, ce qui représente une augmentation de 49 millions par rapport à 2019.

Au regard de l'insécurité alimentaire auxquels le continent se trouve confrontés, le Groupe africain exhorte la Communauté internationale à plus d'engagements forts et résolus afin de répondre aux besoins urgentes en matière d'insécurité alimentaire.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

Malgré les crises humanitaires complexes et multiformes qui se multiplient sur le continent africain, le financement reste un défi dans la mesure où la plupart des crises humanitaires ne sont pas suffisamment financés.

Aussi, faut-il le souligner, les pays en développement qui accueillent un nombre considérable de personnes déplacées sont les plus touchés par la fragilité, les conflits, la violence et le changement climatique. Ces pays d'accueil à revenu faible et intermédiaire ont besoin d'un financement accru et soutenu pour accroître leur absorption et capacité de réponse, leur permettant d'offrir aux réfugiés un accès aux services publics, opportunités économiques et autres droits.

La coopération internationale renforcée et l'engagement multipartite pour trouver de solutions au déplacement forcé prévue par le Pacte mondial sur les réfugiés est un cadre solide pour plus de partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités. C'est la raison pour laquelle, le Groupe africain se réjouit des progrès accomplis dans le cadre du Pacte mondial, notamment, l'augmentation de l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, des partenariats visant à mettre en œuvre de mesures politiques pour atténuer la pauvreté et réaliser solutions durables.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

Les États ont par principe le droit de déterminer qui a accès à leur territoire. C'est ce qui justifie la mise en place des mesures visant à empêcher les entrées non-contrôlées sur leur territoire, contribuant ainsi à la prévention de la criminalité transfrontalière. Par conséquent, ces mesures de contrôles prises par les Etats devraient être conformes à leurs obligations, car le droit d'accéder à l'asile et le principe de non-refoulement sont au cœur de la protection internationale des réfugiés.

En dépit, de l'adhésion considérable des Etats au droit à l'asile et au principe de non-refoulement, force est de constater que dans plusieurs régions du monde, on note le refoulement ou le refus d'entrée aux frontières, la fermeture des frontières, l'expulsions arbitraires et collectives, le refoulement violent aux frontières etc.

Les mesures visant à dissuader l'arrivée de personnes ayant besoin de protection, y compris en externalisant les obligations légales remet en question les normes fondamentales de droit international des réfugiés et sape le concept de solidarité et du partage des responsabilités tel que prôné par le Pacte mondial sur les réfugiés.

Le Groupe africain se félicite des progrès significatifs accomplis par les pays africains en matière de création d'un environnement juridique favorable à la protection et à la lutte contre l'apatridie. Les rapports établissent que bon nombre de pays africains, voire d'organisations d'intégration régionale poursuivent leurs efforts de mise en œuvre du Pacte mondial sur les Réfugiés, en prenant des mesures juridiques et institutionnelles alignées sur les principes du Pacte mondial.

**En conclusion, Monsieur le Haut-Commissaire,**

Le Groupe africain réitère son attachement au principe du partage prévisible, équitable, efficace et efficient de la charge et des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés, et encourage la communauté internationale des donateurs à continuer à soutenir des réponses globales et inclusives aux déplacements forcés en Afrique à travers des financements adéquats, rapides, flexibles et prévisibles pour soutenir les opérations du HCR sur le continent.

Le Groupe africain tient à exprimer toute sa reconnaissance au Haut-Commissaire pour son leadership et son engagement constant dans la promotion et la protection des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, malgré un contexte international complexe.

Pour terminer, le Groupe africain réitère son soutien continu au HCR et réaffirme son attachement au multilatéralisme, à une coopération internationale accrue et exhorte à plus d'implication d'acteurs du développement dans les situations de déplacement, en favorisant des partenariats solides, fiables et complémentaires avec les banques multilatérales de développement, les acteurs bilatéraux.

**Je vous remercie !**